

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE TERREBONNE

TERREBONNE, LE 15 SEPTEMBRE 2015 — Madame Claire Caron, vérificatrice générale de la Ville de Terrebonne, a rendu public hier son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Dans le premier des sept chapitres que comporte ce rapport, elle y expose les faits marquants des activités de l'année de même que ses observations sur des enjeux récurrents pour l'administration municipale.

Le rapport présente par la suite les résultats des travaux de vérification qu'elle a menés sur le processus d'adjudication des contrats de construction et de services professionnels de même que son évaluation des contrôles en matière de sécurité informatique.

Concernant le processus d'adjudication des contrats, la vérificatrice générale constate que la Ville a apporté des améliorations importantes à son processus, mais qu'il reste du chemin à faire pour arriver aux meilleures pratiques dans le domaine. L'analyse de données relatives aux contrats accordés sur une longue période a fait ressortir des situations et des tendances qui mériteraient d'être examinées. Elle se questionne par ailleurs sur l'à-propos de la description des besoins présentés dans certains appels d'offres et elle considère les estimations de coûts comme étant peu utiles pour apprécier la justesse des prix soumis. Afin d'améliorer le processus et la reddition de comptes, la vérificatrice générale souhaite l'instauration d'un mécanisme de gestion des plaintes et des dénonciations ainsi que la mise en place de mécanismes de vigie et de suivi.

Concernant les contrôles en matière de sécurité informatique, la vérificatrice générale a examiné les éléments clés de l'infrastructure informatique afin de s'assurer que les contrôles étaient suffisants pour limiter le risque d'intrusion. Elle conclut que, de manière générale, la Ville est bien protégée, mais que certaines vulnérabilités requéraient la mise en place de mesures correctives. Des plans d'action ont été élaborés par les directions concernées à la suite des recommandations qu'elle a formulées et plusieurs mesures ont déjà été mises en place.

Le rapport présente aussi son opinion sur le respect de la réglementation encadrant la rémunération des élus municipaux. Enfin, il résume ses interventions quant aux vérifications financières effectuées et rend compte des résultats obtenus à la suite du suivi des recommandations formulées dans son rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

Le rapport annuel est disponible sur le site Internet de la Ville de Terrebonne à l'adresse suivante : http://www.ville.terrebonne.qc.ca/fr/76/Bureau_du_verificateur_general.

Source et renseignements :

Bureau du vérificateur général
Ville de Terrebonne
710, boul. des Seigneurs, bureau 318
Terrebonne (Québec) J6W 1T6
450 471-8265, poste 4001